

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES**

**CONSEIL MUNICIPAL  
du Mercredi 18 Mai 2022**

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Le 18 Mai 2022 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzeières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13/05/2022.

Date d'affichage : 13/05/2022.

**Présents :** Jean-Manuel GARRIDO, Lionnel ROBERT, Jean-Claude ESPERANDIEU, Yves PORTENGUEN, Joël LAHACHE, Brigitte TOURNIER, Aurélie RENAUD, Patrick PETIT, Corinne PASCAL, Stéphane FEDERICI.

**Absents excusés :** Geraldine VIOLET donne procuration à Stéphane FEDERICI.

**Secrétaire de séance :** Stéphane FEDERICI est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2022 par les membres présents.

Joël LAHACHE souligne qu'il faudrait changer la phrase « perçue par l'Etat » mais plutôt « compensée par l'Etat »

**Vote Pour à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR**

1- Prêt bancaire – Choix de l'organisme bancaire pour les travaux de réhabilitation des 3 logements de l'ancienne mairie

2- Achat d'un tractopelle

3- Délibération modificative N°1

Questions diverses

.....

**1- Prêt bancaire - Choix de l'organisme bancaire pour les travaux de réhabilitation des 3 logements de l'ancienne mairie**

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le vote du budget primitif de 2022 qui prévoit un emprunt en investissement de **100.000 €** pour la réhabilitation des trois logements pour un coût total de **151.646 € HT**. Trois établissements bancaires ont été sollicités, à savoir :

- Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes : **durée 10 ans au taux de 1,73 %, échéances annuelles pour un montant de 10.804,87 €. 1<sup>ère</sup> échéance 1 an après le déblocage des fonds, frais dossier 100 €.**
- AFL Banque (Agence France locale) créée en 2013 par et pour les collectivités : **durée 10 ans au taux de 1,76 %, échéances annuelles pour un montant de 10.993,32 €, pas de frais de dossier, droit d'entrée environ 5.000 €**
- La Caisse d'Epargne : **durée 20 ans taux indexé Euribor 3 mois + marge à 0,95 %, frais de dossier 0,10 % du montant emprunté.**

Au vu des éléments mentionnés ci-dessus, Mr le Maire propose de retenir le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

**Vote Pour à l'unanimité**

## **2- Achat d'un tractopelle**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 26 – 2022 en date du 14 avril l'autorisant à vendre le tractopelle JCB type 3CX année 2008, propriété de la commune depuis octobre 2016, avec au compteur 6000 heures. Cet engin a été vendu le 22 avril 2022 à la société SAISIMAT à PONT SALOMON 43330 pour un montant de 35.000 € TTC, au même prix que nous l'avions acheté en 2016.

A la suite, Monsieur le Maire a confié à Mrs ESPERANDIEU et FEDERICI, adjoints, de rechercher un tractopelle de moins de trois ans, avec un faible total d'heures. Deux propositions sont présentées ce jour, à savoir :

- Un JCB type 3CX année 2019, 91 CV, 835 heures pour un montant de **88.800 € TTC**.  
Livraison à notre charge Agen 47 – St André de Cruzières pour 1.400 €.
- Un JCB type 3CX année 2021, 91 CV, 91 heures pour un montant de **94.800 € TTC**.  
Livraison offerte de Colomiers 31 – St André de Cruzières.

Le Maire propose d'acheter le tractopelle JCB type 3CX de 91 CV, année 2021 avec un faible total d'heures et une garantie constructeur de deux ans à compter de 2021, pour **94.800 € TTC**

**Vote par 10 voix pour et 1 contre (Patrick PETIT)**

## **3- Délibération modificative N°1**

Un virement de crédit est nécessaire pour équilibrer l'opération 001 Déficit d'investissement reporté et l'opération 21571 Matériel roulant pour l'achat du tractopelle.

**Vote Pour à l'unanimité**

## **Questions Diverses :**

- Affaire du Débit de boisson : M. CHARMASSON a récupéré le local de l'ancien débit de boisson « Le Bigoud'café » mais se retrouve aujourd'hui sans bail commercial et sans licence IV récupérée par la Mairie. Il a cependant informé M. le Maire de son désir d'ouvrir un restaurant à cet emplacement.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 3 mai dernier la vente du terrain lot1 a été finalisée au profit de M. REBOUL, il reste donc une vente à concrétiser chez le notaire.
- Monsieur le Maire rappelle que le séminaire des élus se tiendra le 3 juin prochain aux Vans et que le député Fabrice BRUN souhaite rencontrer les élus de la commune le 2 juin à 15h30.
- Patrick PETIT annonce que la journée citoyenne qui consiste à nettoyer les talus et fossés a été fixée au samedi 11 juin.
- Lionel ROBERT rappelle que le mercredi 22 juin, le CAUE organise une rencontre avec la population afin que chacun puisse s'exprimer sur leur vision des aménagements à venir en matière d'urbanisme communal.
- Patrick PETIT informe le Conseil Municipal qu'une opération ambroisie sera programmée prochainement assortie d'une exposition les dates seront communiquées ultérieurement.
- Lionel ROBERT informe qu'une réunion avec le Comité départemental de la spéléologie s'est tenue dernièrement en Mairie. Les spéléologues se plaignent de la fréquentation accrue de la grotte de la Courpatière qui pourrait dégrader à terme le site. Selon eux, il serait nécessaire de scier les barreaux d'accès. Lionel ROBERT a rappelé que le site est privé, il appartient à la famille DUMAS et que nous n'avons aucune légitimité pour prendre une décision en l'état. Le Conseil Municipal s'est exprimé sur le sujet et ne comprendrait pas que l'accès de la grotte ne soit réservé qu'aux spéléologues.

Levée de séance à 20h00